

Conclusion : les principaux enjeux du Val de Lorraine

L'analyse du Val de Lorraine dans son environnement régional fait ressortir trois enjeux d'intérêt régional :

- *L'émergence dans le Val de Lorraine d'un carrefour régional d'échanges sur l'axe historique Nord / Sud.*
- *Une vision concertée de l'aire métropolitaine reconnaissant au Val de Lorraine une fonction d'équilibre vis-à-vis de Nancy et Metz.*
- *L'émergence d'un pôle industriel technologique dans le Val de Lorraine, liée étroitement aux pôles universitaires lorrains.*

1. Les enjeux d'intérêt régional :

1.1 L'émergence d'un carrefour régional d'échanges sur l'axe historique Nord/Sud

Comme la majorité des acteurs du Val de Lorraine le souhaite, il convient de favoriser le développement du transport ferré sur l'axe nord-sud, tant pour les déplacements locaux que régionaux ou internationaux.

En ce qui concerne les voyageurs, la liaison Métrolor comme les liaisons omnibus de Metz à Nancy, doivent être améliorées tant du point de vue du cadencement que de l'accès des gares et de l'organisation de la multimodalité.

Dans cet esprit, il est impératif de donner à la gare TGV lorraine d'interconnexion, une accessibilité

optimale, en assurant une correspondance TER à Vandières. Cette accessibilité conditionne en effet, la fréquentation, donc la rentabilité et, par suite, la desserte de cette gare.

Plus largement, un carrefour d'échanges tend à se constituer dans le secteur de Pont-à-Mousson englobant la gare TGV et l'aéroport.

La valorisation du potentiel économique de ce carrefour exige que s'organise un partenariat entre élus mosellans et meurthe-et-mosellans, visant à définir et mettre en œuvre un aménagement global de cet espace.

Enfin, dans le cadre du « grand débat public » sur l'A 32, les responsables du Val de Lorraine ont dégagé une position unanime : s'il convient de doubler l'A31 par une voie nouvelle pour maintenir la capacité concurrentielle de l'axe nord-sud Nancy-Luxembourg, vis-à-vis du couloir rhénan ou du tracé Lille - Reims - Dijon, ils se prononcent en faveur d'un tracé à l'ouest du sillon mosellan.

Par ailleurs, ils demandent que les travaux de renforcement de la sécurité sur l'A31 soient réalisés au plus tôt.

1.2 Le Val de Lorraine : un espace nécessaire d'équilibre de l'aire métropolitaine

Un aménagement cohérent de l'aire métropolitaine doit conduire à traiter l'armature urbaine du fond de vallée en continuité d'image avec les pôles de Nancy et de Metz et une qualité de services identique.

Parallèlement il faut faire en sorte que les zones rurales du Val de Lorraine puissent durablement assurer une double fonction vis-à-vis des populations urbaines de l'aire métropolitaine :

- une fonction de réserve foncière pour un habitat périurbain
- une fonction d'accueil d'activités de loisirs de plein air et de tourisme vert

Ces deux fonctions exigent que soit préservée la qualité des zones rurales du Val de Lorraine, ce qui implique de maintenir l'harmonie des paysages et de protéger les espaces de nature et de calme.

1.3 L'émergence d'un pôle industriel technologique, lié étroitement aux pôles universitaires lorrains

L'attractivité économique du Val de Lorraine fondée sur la qualité des aménagements, l'accessibilité des sites et la proximité des pôles urbains, doit être mise à profit pour accentuer le niveau technologique et la place de l'innovation dans la mutation actuelle du tissu industriel du Val de Lorraine.

L'objectif n'est pas de constituer un " système productif local " au sens strict du terme, mais de favoriser dans les différents domaines d'activités existants, l'excellence technologique : haut niveau de formation et de compétence de la main d'œuvre, relations étroites avec l'Université et les laboratoires, envi-

ronnement de services de haut niveau, développement des relations de coopération entre entreprises, etc ...

2. Les enjeux propres du Val de Lorraine

2.1 La création d'activités et d'emplois

La première partie du diagnostic a souligné le caractère stratégique de l'activité industrielle dans le Val de Lorraine.

Elle a aussi insisté sur l'importance du gisement d'emplois existant dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, des services ou encore de l'économie solidaire.

Chaque zone géographique a, en outre, un potentiel spécifique à valoriser en matière de tourisme.

Autant de projets économiques qui, pour se réaliser, ont besoin que des hommes et des femmes se lancent, nombreux, dans la création d'entreprises.

Il est particulièrement opportun dans le Val de Lorraine, marqué par un siècle de mono-industrie, de sensibiliser la population à la création d'entreprises et de créer des dispositifs efficaces de soutien aux porteurs de projets.

2.2 Une gestion territoriale de l'emploi, visant à résorber la précarité et l'exclusion professionnelle

Dans le contexte de coopération existant aujourd'hui dans le Val de Lorraine entre opérateurs publics et privés agissant sur l'insertion et l'emploi, les conditions paraissent réunies pour apporter des réponses nouvelles et plus efficaces dans ces deux domaines.

Il s'agit d'une part d'anticiper les besoins de compétences et de qualifications des entreprises et d'autre part de proposer aux chômeurs de longue durée des modalités d'insertion effective et immédiate.

Une telle expérimentation ne doit pas être limitée au Val de Lorraine mais s'ouvrir sur l'ensemble du bassin d'emploi de Nancy.

L'étude de chacune des composantes territoriales du Val de Lorraine, a mis en évidence des opportunités et des besoins propres de développement. Au-delà de cette diversité, se dégagent un certain nombre d'enjeux communs. Ils concernent notamment :

- *la création d'activités et d'emplois,*
- *la réduction de la précarité et de l'exclusion professionnelle,*
- *l'aménagement durable de l'espace,*
- *le développement de services à la population,*
- *la rénovation des sites urbains difficiles ou dégradés.*

2.3 Le développement durable de l'espace

L'attention aux questions d'environnement, de cadre de vie et de paysages, est aujourd'hui un enjeu majeur pour le Val de Lorraine, tant à cause du rôle qu'il joue au cœur de l'aire métropolitaine que d'une volonté croissante des élus d'inscrire leur action dans une démarche d'aménagement durable de leur territoire.

Cette préoccupation concerne notamment l'aménagement et le traitement de l'espace public dans

les villes, les villages ou les zones d'activité. Elle concerne aussi la protection et la valorisation des zones naturelles, parfois même leur restauration.

Dans ces matières, les élus ont à définir et à faire connaître des principes communs d'aménagement, de telle sorte que chaque habitant du Val de Lorraine en soit informé et puisse y adhérer.

Il faut encore que les élus se donnent les moyens techniques et réglementaires de faire respecter ces principes notamment sur les sites les plus sensibles.

2.4 Le développement des services à la population

Le présent diagnostic a fait ressortir l'existence de besoins multiples auxquels il convient de répondre de façon coordonnée, efficace et solidaire.

Dans les petites communes ou dans certains quartiers, des équipements et des services de proximité sont à mettre en place.

C'est aux villes, en revanche, qu'il revient d'accueillir les équipements et les services les plus importants. Toutefois, ceux-ci ne joueront pleinement leur rôle structurant que s'ils sont ouverts effectivement et pratiquement aux populations des communes environnantes.

2.5 Une politique de la ville de Pays

L'analyse du tissu urbain du Val de Lorraine a mis en évidence l'existence de dysfonctionnements et de difficultés sociales importantes dans un certain nombre de quartiers.

Seule une politique vigoureuse et de longue haleine peut réhabiliter ces quartiers et insérer leurs habitants dans la vie de la cité.

A l'exception de Pont-à-Mousson, toutes les villes du Val de Lorraine

se sont développées selon des processus identiques liés à l'industrialisation de la vallée.

Les réponses à apporter sont, de fait, semblables d'une ville à l'autre et justifient qu'une politique de la ville puisse être conduite à l'échelle du Pays, permettant le maximum de coordinations et de synergies.

Une méthodologie et des savoir-faire communs pourraient ainsi se constituer, concernant notamment la manière de mobiliser et d'associer les habitants aux actions de requalification urbaine et sociale de leurs quartiers.